

Lettre d'information

AHI 33 - Service de Santé au Travail

Passerelle

Le Ministre du Travail à propos d'AHI 33 :

« *Exemplaire et unique* »



C'est en ces termes que le Ministre du Travail, Xavier Darcos, a qualifié le Service de Santé au Travail - AHI 33 à la suite de la visite qu'il a effectuée le 27 novembre dernier.

Xavier Darcos, Ministre du Travail, accompagné de Martine Chevalier, Présidente d'AHI33 et Bernard Dagnaud, Directeur Général d'AHI 33

Visite ministérielle à l'AHI 33

Cette visite de terrain a été réalisée dans le cadre de la préparation de la réforme des Services de Santé au Travail qui devrait être publiée en 2010.

L'AHI 33 a été choisie en raison des nombreuses démarches, souvent innovantes, menées pour répondre aux besoins des entreprises face à la prévention des risques professionnels. Une rencontre a également eu lieu entre le Ministre du Travail et des membres de la Commission de Contrôle du Service, représentants des employeurs et des salariés.

Lors de cette matinée, le Ministre a assisté à plusieurs présentations d'actions menées par l'AHI 33. Elles portaient sur l'intégration d'infirmières au sein d'une équipe de santé au travail, la prévention des expositions aux produits chimiques, l'enjeu des troubles musculo-squelettiques et du stress ainsi que sur les approches par secteurs d'activités ou pour les populations les plus fragiles ou défavorisées.

Ces démarches innovantes ont été saluées par le Ministre et intégrées dans les réflexions sur la réforme à venir. En effet, le 4 décembre dernier, lors de la réunion nationale du Comité d'Orientation sur les Conditions de Travail consacrée à la préparation de la réforme, le Ministre a notamment cité en exemple la traçabilité des expositions, le suivi des intérimaires ou encore la prévention auprès des garages, réalisés par l'AHI 33.

Des articles de ce numéro de Passerelle pourront vous permettre de mieux connaître la diversité des actions concrètes menées par l'AHI 33, en partenariat avec ses entreprises adhérentes, et présentées lors de cette visite.

Prévention des risques professionnels
Agir à vos côtés



Innover pour les entreprises et leurs salariés

Exemples d'actions présentées au Ministre du Travail

La visite ministérielle a été organisée autour de rencontres avec des professionnels du service et des employeurs qui ont présenté des actions novatrices développées par l'AH1 33.

Cette approche a permis de montrer la véritable pluridisciplinarité proposée aux entreprises grâce aux interventions coordonnées de médecins du travail, d'infirmières, d'ergonomes, de techniciens en hygiène et sécurité, de métrologues et du toxicologue.

Infirmières en santé au travail

Depuis 2007, l'AH1 33 participe à une expérimentation nationale sur l'intégration d'infirmières dans les services de santé au travail. En lien avec le médecin, l'infirmière assure le suivi annuel de certains salariés sur des aspects particuliers liés à leurs conditions de travail comme le bruit ou le travail de nuit. Elle mène également des actions de prévention auprès de groupes de salariés dans les entreprises. Ce principe pourrait permettre une nouvelle organisation des services face à la diminution importante du nombre de médecins du travail dans les années à venir.



Toxicologie et surveillance biologique

En raison de la toxicité de produits chimiques, la surveillance de l'exposition de certains salariés est un enjeu majeur face à des risques à court ou long terme de cancers, de troubles de la reproduction, voire d'avortements spontanés.

L'AH1 33 a ainsi mis en place un département de toxicologie pour détecter l'éventuelle présence de substances toxiques dans l'organisme de salariés. Ces mesures permettent ainsi d'assister les entreprises et les salariés pour cibler au mieux les moyens de prévention et assurer la traçabilité des expositions.

Troubles musculo-squelettiques et stress

Quand l'organisation du travail est à repenser ou lorsque les locaux ne sont pas adaptés, les salariés peuvent présenter à la fois des problèmes musculo-squelettiques et du stress.

Face à ces 2 facteurs de risques importants, l'approche ergonomique proposée par l'AH1 33 permet de définir, en concertation avec l'entreprise et à sa demande, des solutions adaptées aux salariés et aux objectifs de fonctionnement.

Approche par secteur d'activité

L'AH1 33 développe des approches adaptées, réalisées sur mesure, car chaque secteur d'activité présente des métiers, des organisations ou des risques spécifiques.

Ainsi, face à la problématique du suivi médical des intérimaires qui changent souvent d'employeurs voire de postes, un carnet de santé spécifique a été conçu par le service.

Il est remis au salarié et complété à chaque visite par les différents médecins du travail.

Concernant l'assistance à l'évaluation des risques et à la réalisation du document unique par les plus petites entreprises, l'AH1 33 a créé le département PEREN qui conçoit une démarche pertinente pour des secteurs d'activité, comme par exemple les garages mécanique-carrosserie.

Des entreprises témoignent

Plusieurs entreprises ont apporté leur témoignage lors des rencontres avec le Ministre du Travail, sur les actions menées par l'AH1 33 :

- CNB (Chantiers Nautiques ; Mme Vongsuravatama)
- LAFARGUE (Cimenterie ; M. Pétinger)
- CUSENIER (Vins et spiritueux ; M. Geslin)
- PEUGEOT SIASO (Garage ; M. Prévost)
- HADES (Archéologie ; M. Piat et M. Garros)
- TESSI (Informatique ; Mme Gadot)

Les axes du projet de réforme

Le 4 décembre 2009, le Ministre du Travail a présenté au Comité d'Orientation des Conditions de Travail les axes de la réforme des Services de Santé au Travail :

- l'action en milieu de travail (pluridisciplinarité),
- l'aménagement des postes de travail, la traçabilité des expositions,
- le suivi médical de certaines catégories de salariés (intérimaires, saisonniers...),
- la fréquence des visites médicales,

- la désinsertion professionnelle,
- le nombre de médecins du travail,
- la gouvernance des services,
- les instances de direction des services,
- la gestion financière.

Pour en savoir plus :

Le détail des propositions peut être consulté sur le site du Ministère du Travail www.travail-solidarite.gouv.fr

! Face au stress

L'AHI 33 accompagne les entreprises

Stress, conflits, violence, harcèlement, troubles psychosociaux, derrière toutes ces dénominations se cache un véritable enjeu de santé au travail, illustré par des drames médiatisés. Face à la complexité et à la diversité des situations, l'AHI 33 a conçu tout un dispositif pour accompagner les entreprises et leurs salariés.



Historiquement, depuis les années 80, l'AHI 33 disposait déjà de consultations de psychiatre pour répondre aux cas extrêmes de souffrance psychique au travail.

Puis face à des médecins de plus en plus sollicités par des entreprises et des salariés qui montraient et exprimaient des tensions sur les lieux de travail, l'AHI 33 a développé de nouvelles modalités de réponse : recrutement d'une psychologue du travail, formation des médecins et des Intervenants en Prévention des Risques Professionnels (IPRP), recours à des outils d'évaluation en entreprise, accompagnement à la mise en place de solutions.

Une psychologue du travail

Une phase d'expérimentation a été menée avec la Consultation de Pathologies Professionnelles du Professeur Brochard du CHU de Bordeaux pour assurer une cohérence et une pertinence des moyens mis en œuvre. L'intérêt de recruter au sein de l'AHI 33 une psychologue du travail a été clairement démontré. Ses missions ont été définies aussi bien auprès des salariés que des entreprises.

La psychologue propose, sur prescription des médecins, des consultations aux salariés en grande souffrance avec souvent un risque d'inaptitude et qui ont besoin d'être accompagnés et orientés vers des structures qui pourront les prendre en charge. Elle peut également à la demande de l'employeur intervenir en entreprise, sous la coordination du médecin, pour analyser des situations problématiques.

Des médecins et des IPRP formés

Face à ce risque émergent et complexe, une politique de formation à la prévention

des risques psychosociaux en entreprise a été mise en place pour les médecins du travail et les IPRP de l'AHI 33.

Les médecins, assistés de la technicienne en hygiène et sécurité, peuvent ainsi intégrer cette dimension complexe dans le cadre de l'évaluation des risques en entreprise et dans les conseils proposés à l'employeur.

Des outils d'évaluation

Le département d'épidémiologie est à la disposition des entreprises qui souhaitent réaliser une enquête sur le niveau de tension en interne. Un questionnaire diffusé à l'ensemble des salariés permet de réaliser une cartographie du risque psychosocial par métier ou service et d'identifier les axes d'amélioration : organisation, management, communication, formation...



Publications AHI 33

Une plaquette d'information

Afin de sensibiliser le plus grand nombre d'entreprises à la prévention des risques psychosociaux, l'AHI 33 a conçu et édité une plaquette d'information.



Les téléopérateurs

En collaboration avec 21 entreprises qui disposent de centre d'appels, l'AHI 33 a mené une étude d'envergure sur la santé des téléopérateurs auprès de plus de 450 salariés. Les notions de stress et de tension ont été pleinement intégrées à cette enquête. Ainsi des conseils de prévention spécifiques à une activité et à un nouveau métier ont été définis et publiés pour limiter les risques psychosociaux.

Le mot de la Présidente



La santé au travail est devenue un enjeu de société à part entière et une réforme est attendue pour 2010. Consciente de ses responsabilités et confortée dans son

approche des risques professionnels, l'AHI 33 continuera à développer sa mission de proximité auprès de ses 25 000 entreprises adhérentes et de leurs 245 000 salariés. La venue du Ministre du Travail a marqué une reconnaissance publique des démarches d'innovation menées par l'AHI 33. Elle montre aussi la nécessité de poursuivre l'intégration de nouvelles compétences, les approches ciblées par secteurs d'activité, par métier ou par bassin d'emplois ainsi que les actions mises en place au sein même des entreprises en relation directe avec les dirigeants et leurs salariés.

Au seuil de cette nouvelle année, les membres du Conseil d'Administration, le Directeur Général, Bernard Dagnaud, le Médecin Coordinateur, Daniel Rindel, l'ensemble de l'équipe de l'AHI 33 vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2010.

Martine CHEVALIER
Présidente

L'Assemblée Générale de l'AHI 33

Le 29 septembre 2009 s'est tenue l'Assemblée Générale annuelle de votre association qui a réuni plus de 150 employeurs adhérents. L'activité de l'AHI 33 et des exemples d'actions réalisées auprès d'entreprises ont été présentés. Cette assemblée a approuvé les comptes à l'unanimité et donné quitus. Un membre du conseil d'administration a été réélu. Il s'agit de M. Jean-Marie Clément, Directeur Général du Pavillon de la Mutualité. Dans le contexte de risque de pandémie grippale, le Pr Neau du service des Maladies Infectieuses du CHU de Bordeaux a présenté l'état des connaissances et les mesures de prévention face à la grippe A. Il a répondu, avec le Pr Brochard de la Consultation de Pathologies Professionnelles du CHU de Bordeaux, aux nombreuses questions posées par les employeurs.

Espace adhérent : simple, facile, rapide Votre déclaration en ligne !

Toutes les entreprises adhérentes à l'AH1 33, disposent sur le site internet de l'association d'un espace sécurisé personnalisé.

Cet espace sécurisé permet à chaque entreprise d'accéder aux informations de son dossier, de les mettre à jour et de réaliser chaque année la déclaration de l'appel à cotisations.

www.ahi33.org

Rappel

Le code utilisateur et le mot de passe sont indiqués sur le courrier d'accompagnement de l'appel à cotisations, en début d'année.

Si nécessaire, l'option « mot de passe oublié » est également proposée en page d'accueil.

La déclaration annuelle s'en trouve fortement simplifiée avec 3 étapes à effectuer en ligne :

- 1- vérifier la liste des salariés déjà pré-remplie,
- 2- indiquer le montant de la masse salariale de l'entreprise,
- 3- compléter le formulaire sur les attentes en prévention des risques professionnels.

De plus, tout au long de l'année, chaque entreprise peut :

- gérer ses données administratives (adresse, téléphone, mail, ...),
- assurer le suivi de ses salariés (demande de RDV en ligne, mise à jour de la liste des salariés),
- accéder à ses données financières (historique des factures, factures restant à régler, grille tarifaire de l'AH1 33).

Vaccination contre la grippe A

Les médecins du travail de l'AH1 33 participent à la campagne de vaccination contre la grippe A / H1N1.

A la demande de la Préfecture et en relation avec la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi, de nombreux médecins se sont portés volontaires pour assurer la présence médicale dans les centres de vaccination de la Gironde et faire passer les entretiens médicaux prévus dans le cadre du protocole.



Par ailleurs, depuis le mois de septembre, l'AH1 33 s'est mobilisée auprès de l'ensemble de ses entreprises adhérentes pour les préparer à l'impact d'une éventuelle pandémie sur l'organisation du travail et sur la réalisation d'un plan de continuité de l'activité.

Dans les centres de l'AH1 33, pour les entreprises Des défibrillateurs cardiaques

Le Service de Santé au Travail AH1 33 a installé dans chacun de ses 12 centres fixes de visite et ses unités mobiles, un défibrillateur cardiaque automatisé mis à la disposition des entreprises riveraines.

Cette installation s'accompagne systématiquement d'une action d'information et de sensibilisation auprès des entreprises et de leurs salariés ainsi que d'une séance de démonstration du défibrillateur, animée par les formatrices « Sauveteur Secouriste du Travail » de l'AH1 33. Un film pédagogique qui décrit une situation réelle sert de support pour aborder des questions concrètes avec un médecin du travail.

Fin décembre 2009, cette action a déjà concerné près de 500 entreprises et leurs 4 000 salariés pour les centres de Bordeaux-Balguerie, Bruges, Cenon, Floirac, Langon, Mérignac et Pessac. Début 2010, la même opération sera réalisée pour les autres centres :

Arcachon, Bègles Buisson, Bègles Jean-Jacques Bosc, Bordeaux Quai Louis XVIII, Saint-Médard-en-Jalles. Chaque installation a été relayée par la presse locale ce qui a permis d'amplifier le message de prévention.



L'arrêt cardiaque provoque en effet près de 50 000 décès prématurés par an en France. Seules 2 à 3 % des personnes ayant subi un arrêt cardiaque y survivent. Avec le déploiement de défibrillateurs et la sensibilisation de la population aux gestes de premiers secours, le taux de survie passe à 30 %.

La vie des centres

- Le Centre de Bruges qui prend notamment en charge le secteur du Médoc a bénéficié d'une extension de ses locaux pour améliorer l'accueil des salariés lors des visites médicales et la réalisation des examens complémentaires.

- A Villenave d'Ornon, un nouveau centre de visites médicales est en cours de construction pour la prise en charge des entreprises et des salariés du secteur Talence / Belin Beliet.

- Tous les centres et toutes les unités mobiles (camions) ont complété leur trousse d'urgence médicale par un équipement d'oxygénothérapie.

Prévention des risques professionnels

Agir à vos côtés



Lettre d'information d'AH133

Service de Santé au Travail
50, cours Balguerie Stutzenberg - 33000 Bordeaux
Tél. 05 57 87 75 75 - www.ahi33.org